

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 31
représentés : 3
pour : 34
abstentions : 0
contre : 0

OBJET : Approbation de la convention de délégation de la gestion du contingent préfectoral de logements sociaux entre la Préfecture des Hauts-de-Seine et la Commune de Fontenay-aux-Roses

L'An deux mille quatorze, le quatorze novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le sept novembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, JM. DURAND, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

| | | |
|---------------|---|------------|
| R. LHOSTE | à | C. BIGRET |
| AM. MERCADIER | à | ME. MORIN |
| S. CICERONE | à | D. BEKIARI |

Absent excusé : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'Etat a confié la gestion du contingent préfectoral (mal-logés) aux communes dans le département des Hauts-de-Seine depuis le 1^{er} février 2008.

Considérant que la convention de délégation de la gestion du contingent préfectoral de logements sociaux entre le Préfet des Hauts-de-Seine et le Maire de la Commune de Fontenay-aux-Roses, valable depuis le 1^{er} février 2012 arrive à expiration le 31 décembre 2014.

Envoyé en préfecture le 03/12/2014

Reçu en préfecture le 03/12/2014

Affiché le

DEL141114_6 B

SLO

Considérant l'intérêt de la Ville à assurer l'attribution de logements sociaux afin d'organiser efficacement les équilibres locaux de peuplement.

Vu l'avis de la Commission,

Vu le projet de convention,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention de délégation de la gestion du contingent préfectoral de logements sociaux entre le Préfet des Hauts-de-Seine et le Maire de la Commune de Fontenay-aux-Roses, valable à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception,

En Préfecture le 03/12/2014

Publication/Affichage le 03/12/2014

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services autorisé

Bernard LAURENT

